



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU BUREAU SYNDICAL
Séance du 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 26 mars 2025 s'est réuni à Arles le 11 avril 2025 à 14h00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 11 membres sur 16, soit 47 voix sur 67.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Jean-Paul GAY, Pierre RAVIOL, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Mandy GRAILLON représentée par Martine AMSELEM, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY, Patrick de CAROLIS représenté par Pierre RAVIOL

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Ludovic PERNEY, Catherine BALGUERIE-RAULET, Emmanuel LESCOT, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI

Assistaient à la séance : FONTFREYDE Christophe, IPSILANTI Emilie, AUJOULAT Elodie

DÉLIBÉRATION N°BS-2025-001

Objet : Attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » – Référentiel Tourisme-Hébergement – Madame Sylvie SAVERY – Hôtel La Plage à Port-Saint-Louis-du-Rhône

Le Bureau Syndical,

- Vu** la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,
- Vu** les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application,
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
- Vu** le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
- Vu** la délibération n°1 du 07 octobre 2022 relative à la modification des statuts,
- Vu** la délibération n°CS-2023-002 du 27 mars 2023 relative à la désignation des membres du Comité Syndical et l'élection des membres du Bureau,
- Vu** la délibération n°CS-2023-003 du 07 avril 2023 relative à la modification du règlement intérieur,
- Vu** la délibération n°CS-2023-064 du 19 septembre 2023 relative à la délégation de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical,
- Vu** les articles 6 et 7 de l'Ambition 2 de la Charte "Améliorer les pratiques des activités agricoles et la qualité des productions" ; "Engager le territoire dans un tourisme durable",
- Vu** la convention nationale d'utilisation de la marque "Valeur Parc naturel régional" définie par la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux,
- Vu** la validation du référentiel hébergement par la Commission Marque nationale de la Fédération des PNR,

➤ Considérant

- Que la Marque « Valeurs Parc naturel régional » est commune à tous les Parcs naturels régionaux et symbolisée par un logo unique, déposée à l'INPI, par l'Etat français, le 19 avril 2016,
- Que cette marque traduit des priorités de la Charte des Parcs,
- Qu'elle fait l'objet d'une démarche contractuelle, labellise les professionnels engagés dans un développement économique durable de leurs territoires, et satisfaisant les critères requis,
- Qu'elle répond à des exigences définies dans un cadre national,
- Que la durée du conventionnement est de 5 ans,
- Que Mme Sylvie SAVERY, pour l'HOTEL LA PLAGES à Port-Saint-Louis-du-Rhône, a été auditée le mardi 11 mars 2025 par un auditeur externe missionné par l'interparc tourisme,
- Que le résultat de l'audit est favorable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ Décide

- D'approuver le conventionnement pour l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » à Mme Sylvie SAVERY, représentant l'**HOTEL LA PLAGES**, à Port-Saint-Louis-du-Rhône, sur la base du référentiel Tourisme – Hébergement,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente
Mas du Pont de Rousty
Anne CLAUDIUS-PETITLES
Tél. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07



Bureau syndical du 11 avril 2025

REÇU EN PRÉFECTURE
le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250411-BS_2025_001



Audit marque Valeurs Parc naturel régional
Fiche de synthèse

Destinataire : bureau
syndical

Date : 11 avril 2025

La Plage – Hôtel*- Restaurant**

Chargé(e) de mission du Parc
: Marion BLANC-BOCH

Date de l'audit : mardi 11 mars 2025

Auditeur : Gwénaëlle TRAUB (Interparc Tourisme)

Accompagnateur : Marion BLANC-BOCH (Parc de Camargue)

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Etablissement : Hôtel* la Plage**

Nom / prénom : SAVERY Sylvie

Statut et raison sociale : SAS ATHEDORNICO

N° SIRET : 81758925200011

Siège social : Rte de Napoléon 13 230 Port-Saint-Louis-du-Rhône

Nombre ETP : 4

Période d'ouverture : toute l'année – fermé à Noël

Tél. : 04 90 56 52 94 – 06 72 32 33 77

E-mail : hotelrestaurantlaplage13@gmail.com

savery.sylvie@yahoo.fr

Site internet : <https://www.hotelrestaurantlaplage.fr/>

Facebook :

<https://www.facebook.com/LaPlageHotelRestaurant>

Instagram :

<https://www.instagram.com/explore/locations/636465073200942/hotel-restaurant-la-plage/>

Catégorie : Hôtel*-Restaurant**

Type de marquage :

Prestations de loisirs découverte (APN)

Domaine et type d'activité :

x Hébergement

x Restauration

Site de visite

Manade

Labels : Accueil vélo

Adhésion OT : Port-Saint-Louis-du-Rhône

Langues : italien, un peu anglais

Pour les hébergements classiques - nombre de lits et

répartition : 10 chambres dont une chambre familiale : 24 lits

Restauration : 80 places assises dans la salle de restaurant

Description :

Le lieu / la prestation :

L'Hôtel Restaurant La Plage est un établissement 3 étoiles situé à Port-Saint-Louis-du-Rhône. Ouvert toute l'année, il propose 10 chambres adaptées aux couples, aux familles et aux voyageurs d'affaires. Offrant une atmosphère paisible entre terre et mer, il permet de découvrir les richesses naturelles et culturelles de la Camargue en toute saison.

L'hôtel s'inscrit pleinement dans une démarche écoresponsable en adoptant des pratiques durables, telles que l'utilisation de produits respectueux de l'environnement. En 2024, il a bénéficié de subventions régionales pour mener à bien l'isolation complète de ses bâtiments.

Engagé en faveur des circuits courts, l'établissement collabore étroitement avec des producteurs et artisans locaux. Sa gérante, Sylvie, veille également au bien-être de ses salariés en leur offrant des conditions de travail épanouissantes.

Labellisé "Accueil Vélo", l'hôtel propose des services dédiés aux cyclistes, incluant un garage sécurisé et des équipements spécifiques pour les voyageurs à vélo.

REÇU EN PREFECTURE₁

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250411-BS_2025_001

La prestataire :

Sylvie est née en 1970, la même année que l'hôtel. Native de Port-Saint-Louis, elle a repris l'établissement en 2016. Elle a travaillé pendant 30 ans à Intermarché de Port-Saint-Louis, où elle a gravi les échelons : d'abord caissière, puis responsable de rayon, avant de devenir aide-comptable et enfin directrice. Ces expériences variées et enrichissantes l'ont profondément forgée et ont renforcé son esprit marchand.

Lorsqu'elle a repris l'hôtel, celui-ci était à l'abandon et lourdement endetté. Les débuts ont été très difficiles, nécessitant d'importants travaux de rénovation.

Depuis deux ans, elle est propriétaire de l'ensemble de l'établissement, à la fois des murs et de l'exploitation. Engagée dans une démarche locale, elle collabore étroitement avec des producteurs de la région.

La clientèle :

Printemps - Été : ViaRhôna, accueil des vacanciers de plaisance.

Mai : Festival de la Camargue.

Novembre : Course d'Endurance Équestre.

Hiver : Déplacements professionnels et séminaires d'entreprise.

La ville dispose de deux grands ports à sec, attirant de nombreux étrangers : Hollandais, Suisses, Anglais, Belges, Italiens...

Le tourisme est principalement axé sur les activités nautiques.

La commercialisation :

Au départ bouche à oreille. Elle a un compte Facebook et Instagram. Elle est sur Booking, Expedia... Elle est sur beaucoup de plateformes touristiques. Communication sur Radio Camargue.

Motivations pour l'adhésion au réseau Valeurs Parc (Extrait du bulletin de candidature) :

« Faire découvrir notre patrimoine et notre région à nos clients. Leur donner le goût de la nature et les sensibiliser à l'impact de nos faits et gestes du quotidien. »

Photos

Google 
4,3/5 322 avis

Tripadvisor 
4,0/5 32 avis

Super séjour

Avis sur La Plage

●●●●● Avis publié : 18 oct. 2024

Tout était parfait, tant au niveau des repas que de la chambre.

Lit moelleux, environnement calme.

Et que dire de la gentillesse du personnel et du beau sourire de Sylvie la propriétaire.

J'ai hâte d'y revenir.

Je me suis sentie comme à la maison.



bonne cuisine familiale.

repas de midi à 2 : poulpe excellent frites fraîches et salade particulièrement bien assaisonnée. j'ai demandé à la serveuse qui m'a confirmé sauce faite maison., service parfait, qualité et quantité, et prix très raisonnable. en plus soleil et repas en terrasse possible un 17 décembre !

Moins d'infos 

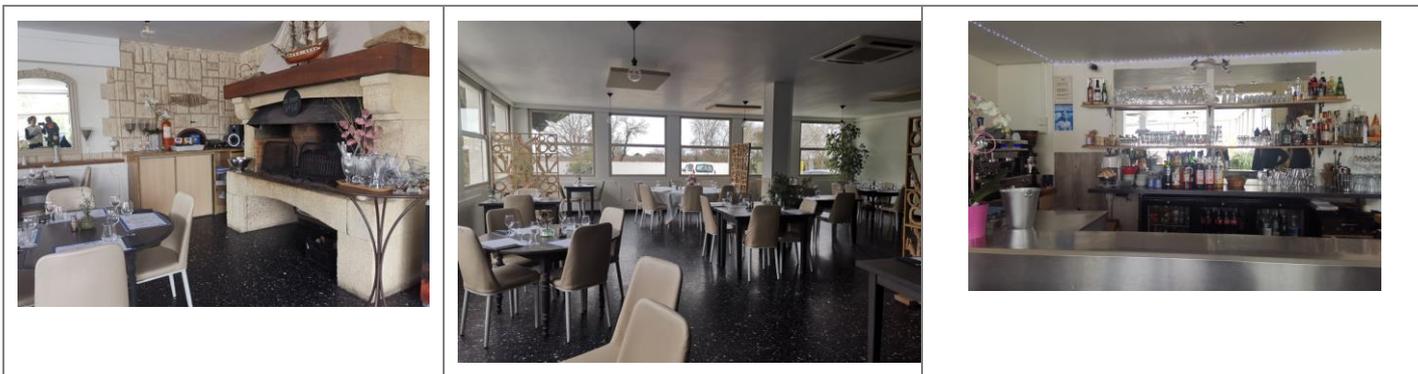


REÇU EN PREFECTURE₂

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250411-BS_2025_001



AVIS DE L'AUDITEUR

Référentiel(s) appliqué(s) : Hébergement/Restauration	Résultats
Critères génériques entreprise (organisation, attachement au territoire, environnement et patrimoine, ressources humaines et engagement social)	17/ 17
Critères supplémentaires en tourisme, loisir et éducation	5 / 5
Critères supplémentaires	2 / 2
TOTAL	24 /24

NON-CONFORMITES MAJEURES (critères non-atteints valant report de l'attribution de la marque)

Aucune non-conformité majeure n'a été relevée.

NON-CONFORMITES MINEURES (critères non-atteints nécessitant des précisions et/ou des actions correctives après attribution de la marque)

Aucune non-conformité mineure n'a été relevée. ...

 Coup(s) de cœur de l'auditeur	<p>Sylvie met tout en œuvre pour vous recevoir : son accueil attentionné, sa collaboration avec les producteurs locaux et son label "Accueil Vélo" font de cet hôtel une escale idéale pour les voyageurs en quête d'authenticité et de nature. Un havre de paix parfait pour explorer la Camargue !</p>
--	--

Appréciation générale

Un établissement authentique qui allie engagement local, respect de l'environnement et bien-être des salariés. Sylvie, la gérante, met un point d'honneur à offrir de bonnes conditions de travail à son équipe tout en valorisant les producteurs locaux.

L'hôtel accueille une clientèle variée toute l'année et s'inscrit dans une démarche durable.

Elle a à cœur de sensibiliser les visiteurs au patrimoine naturel et culturel.

Une prestation de qualité au regard des critères de la marque Valeurs Parc.

A proposer au marquage sans réserve

AVIS DU CHARGÉ DE MISSION DU PARC NATUREL RÉGIONAL

Bonnes pratiques mises en place par le pro	<ul style="list-style-type: none"> - Lien au territoire : partenariat avec les prestataires locaux - Respect de l'environnement : utilisation de produits éco-responsables, isolation récente - Humain/social : très impliquée dans le bien-être de ses salariés
Actions à réaliser après obtention de la marque et valant démarche de progression à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> - S'inscrire sur des sites de réservation alternatifs comme GreenGo. - Parler automatiquement du parc (territoire et institution) lors des échanges sur les idées sorties. Nécessite de se former au territoire et aux enjeux du Parc. Se rapprocher des équipes du parc pour avoir toutes les infos sur celui-ci et mieux s'en approprier. - Valoriser le Parc sur le site Internet : créer un paragraphe avec le logo. - Valoriser les prestataires locaux dans le restaurant : affiches, dans le menu... - Sur Facebook : suivre le compte du réseau du tourisme durable des Parcs naturels régionaux – Région Sud si ce n'est pas déjà fait. Partager les publications du réseau et du Parc. Partager également les publications des acteurs locaux - Se fournir au maximum en produits issus de l'agriculture-biologique - Se fournir en produits issus du commerce équitable : thé, café, sucre... - Réfléchir à la suppression des cafetières individuelles en chambre afin de limiter les déchets. - Installer des poubelles/bacs pour que les clients puissent faire le tri.

REÇU EN PREFECTURE₄

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250411-BS_2025_001

	<ul style="list-style-type: none"> - Retirer les gobelet en carton dans les salles de bain et les remplacer par des verres en verre. - Privilégier des meubles issus de la récup et de l'occasion. - Réfléchir à la pertinence de traduire le site, au moins en anglais. - Proposer des formations aux salariés, notamment en hors-saison. Les faire participer aux évènements/formations du Parc. - Mettre en place des affiches de sensibilisation dans les salles de bain avec message sur l'utilisation de l'eau. - Mettre en place les kits outils Nudge marketing développés dans le cadre du réseau IPTourisme ou du CRT. - Ajouter un paragraphe ou une page sur le site internet avec les bons comportements à adopter en espaces naturels. - Communiquer sur les bonnes pratiques de l'établissement sur le site internet. - Même si le réseau de transport public est peu développé, mettre à minima le lien vers le site https://zou.maregionsud.fr qui regroupe tous les réseaux de transports publics de la région Sud. Ajouter également les lignes locales sur le site internet. - Développer des offres personnalisées afin d'encourager à la mobilité douce : par exemple, mettre en place des avantages tarifaires ou de prestations, si le client vient en vélo ou en transport en commun. - Se rapprocher du Parc de Camargue pour connaître les actions à mettre en place pour améliorer le patrimoine naturel et culturel. Par exemple, proposer des fiches ou guides sur les espèces présentes sur le site ou sur le territoire. - Mettre en place un blocage de température pour éviter les abus. - Prendre connaissance et s'inspirer du Parcours Eco-solutions pour évoluer dans sa pratique - Identifier et suivre ses émissions de GES : s'aider d'un calculateur de Bilan Carbone type https://www.goodplanet.org/fr/calculateurs-carbone/ Hôtellerie / restauration : www.clorofil.eco - Pour le suivi des consommations : utiliser le tableau de suivi eau-énergie-déchets - Ajouter des tableaux dans les couloirs et les chambres pour valoriser les patrimoine naturels et culturels de la Camargue - Valoriser l'offre de balades et d'itinérance à pied et à vélo via le site web « Chemins des parcs »
--	--

Appréciation générale

Proposer au marquage sans réserve

DECISION DE LA COMMISSION

Décision

- Attribution sans réserve
- Attribution avec réserve
- Refus

Motif

VISITE DE RENOUELEMENT

A réaliser en